

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
24 È 25 DI SETTEMBRE DI U 2020
24 ET 25 SEPTEMBRE 2020

2020/O2/032

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN BIANCUCCI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-CHARLES ORSUCCI
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

OBJET : Carte ESA

Merci Monsieur le Président,

Alors, bien entendu, ce dossier est une fois de plus d'importance, vous le savez. Ce rapport a été retiré, vous l'avez dit, par deux fois de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Vous l'avez reconnu vous-même, c'est un dossier aux implications complexes qui va très certainement susciter des débats. Le présenter en juillet, à la veille des congés, avec l'ordre du jour que nous avons, paraissait quand même assez compliqué.

Aujourd'hui, nous avons un deuxième dossier concernant le PADDUC, vous le savez. Présenter les deux dossiers en même temps, là aussi cela semblait difficile. Nous avons souhaité le différer au mois d'octobre. Donc, je peux vous dire que fin octobre nous examinerons ce dossier.

Je suis d'accord avec vous. La question de l'urbanisme et du foncier est primordiale en Corse. Nous l'avons vu lorsque nous avons examiné le rapport sur l'évolution de la spéculation foncière et immobilière notamment.

L'empilement des normes, je le dis avec vous, en la matière pose soucis aux communes pour faire aboutir leurs documents d'urbanisme. C'est un point que nous avons souvent relevé, notamment avec Monsieur Delduc le DGLAN (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) lors de sa venue et avec qui nous avons eu de longues et fructueuses réunions. C'est d'ailleurs bien entendu un point qui a été soulevé par les intervenants à la conférence des maires, et nous n'avons pas manqué de donner notre point de vue.

Suite au vote de la Loi ELAN et aux problèmes que cela a posé, nous n'avons pas manqué non plus la moindre occasion, devant Madame la Préfète ainsi que devant Monsieur le Secrétaire Général, de rappeler que nous demandions des éléments d'analyse pour effectuer un suivi et une évaluation corrects du PADDUC mais aussi pour savoir quelle était la situation en matière d'évolution des permis de construire.

La position que nous avons montrée vis-à-vis de l'Etat, vis-à-vis de nos interlocuteurs parisiens, a été, vous le savez invariable.

Nous sommes intervenus d'ailleurs très largement à Ponte Leccia.

Concernant plus particulièrement la procédure de modification du PADDUC, nous allons avoir le mois prochain, j'espère, le temps et les conditions de pouvoir en parler très largement. Je ne vais donc pas m'étaler sur un dossier qui aujourd'hui n'est pas à l'ordre du jour mais qui le sera dans trois ou quatre semaines.

Il s'agit, je dois le rappeler quand même, d'une procédure de modification, et non de révision. Ça change toute la donne.

Nous ne pouvions en aucun cas –en aucun cas- revenir sur le fond comme le demandaient certains maires. Il s'agit aussi de stabiliser l'économie générale du document. Le rétablissement de la cartographie annulée pour une erreur formelle ne pouvait entraîner une révision générale du PADDUC, vous le savez comme moi. Si on a perdu quelques mois, c'est vrai, cela nous a permis de mieux sécuriser le dispositif et la proposition, et puis, cela nous a permis aussi d'avoir une concertation beaucoup plus large avec les élus locaux, parce que vous le savez depuis, que je suis à la présidence de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie, j'ai reçu énormément de maires et nous avons échangé.

Le rétablissement de la cartographie ne pouvait donc contenir que des corrections de forme qui concernent à la fois, l'actualisation de l'artificialisation et les erreurs manifestes d'appréciation ...

Il n'était pas possible de revoir les choses sur le fond du point de vue des critères ou le principe même des ESA. Il s'agit, j'insiste, d'un problème de procédure.

Pour autant, le travail des élus des communes et intercommunalités n'a pas été vain. Si des remarques ne pouvaient être prises en compte dans le cadre de cette procédure, elles constitueront une base de données nécessaire lors des prochains travaux de révision.